

Compte - rendu du premier conseil d'école de la maternelle Albert Camus

Le 14 novembre 2014

Membres du conseil présents à la séance:

Mme NGUYEN, directrice et enseignante

Mmes NOWICKI, JACQUES, BERTRAND et LETIERCE, enseignantes

Pour la FCPE: M. CARTAL

Pour la PEEP: Mmes LE SECH, LEON, VACHER

Mme FRANCOIS, adjointe au maire chargée des affaires scolaires

Excusé : M Martin

1- Effectifs

Il y a 145 enfants inscrits répartis en 5 classes. Deux classes de petits à 27 élèves, une classe de moyens à 30 élèves et deux classes de moyens/grands à 30 et 31 élèves.

2- Bilan de la rentrée des classes : rythme scolaire

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a suscité de l'inquiétude mais aujourd'hui toutes les équipes sont mises en place avec les animateurs qui prennent le relais des ATSEM après la cantine. Ils couchent les petits pour la sieste, et les ATSEM sont présentes dès 13h30 jusqu'au réveil. L'équipe d'animateurs prend le relais dès 15h45 pour les enfants qui restent à la garderie, alors que les ATSEM gardent les enfants sortant à 16h30 pour les TAP dans leur classe. La municipalité a fait l'achat de matériel type instruments de musique, marionnettes, jeux de société pour le temps des TAP. La mise en place de ce nouveau rythme a nécessité le recrutement d'une personne stagiaire à 35h, 3 personnes à 80% et une personne a été annualisée à 35h. L'équipe d'animation prend en charge les enfants jusqu'à 6h30 par jour. Concernant la fréquentation : pour les APPS du matin 20 enfants en moyenne, 86 enfants pour les TAP et 39 restent à la garderie (APPS du soir). 51 enfants restent à la cantine le mercredi et 36 vont au centre de loisir après.

3- Refondation de l'école

Le mercredi 8 Octobre, les maîtresses ont participé à une journée de travail sur l'élaboration des nouveaux programmes. Vu l'annonce tardive de ce jour sans classe, la municipalité a dû jeter 60 repas.

4-Règlement de l'école

Le règlement est inchangé si ce n'est la mise à jour des horaires :

« La journée scolaire se termine à 15H45.

Pour les enfants ne pouvant pas être récupérés à 15h 45 par leur famille, il est proposé un accueil périscolaire gratuit jusqu'à 16H30 avec les ATSEMS et des équipes d'animateurs dédiées. Les APPS payants prendront le relais de 16H30 à 18H45. »

	7h00-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-15h45	15h45-18h45
Lundi,Mardi, Jeudi,Vendredi	Périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Périscolaire
Mercredi	Périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Centre de	loisirs

5- Bilan de la coopérative scolaire

La coopérative scolaire permet de financer des projets dont des sorties ou interventions organisées pour les enfants, Elle est financée par les parents (à hauteur de 3573 euros), la mairie (subvention de 1665 euros), la caisse des écoles (1183 euros) et le bénéfice sur les photographies de début d'année (900 euros). Les charges se sont élevées à 6764 (incluant coups des sorties et interventions, achat de matériel, cotisation à l'OCCE et assurance)

6- Projet d'école

Le projet d'école n'a pas été renouvelé, a été prolongé d'une année en raison des changements de programme prévus pour la rentrée 2015. Le projet de classe de découverte sans nuitée n'est pas encore finalisé.

7- Scolarisation des enfants en situation de handicap : moyens d'accueil spécifiques, aménagements, formation ds enseignantes.

L'école est aux normes européennes. Un crédit supplémentaire de 100 euros est attribué par enfant en situation de handicap. La commune prend en charge le financement des AVS et d'un agent supplémentaire sur le temps du midi. Les enseignantes suivent des formations continues régulières, il leur est aussi proposé des conférences et formations spécifiques.

8- Assistance administrative

Mme NGUYEN nous informe du renouvellement du contrat de l'assistante administrative pour 10h par semaine jusqu'en octobre 2015.

9- Demande de matériel

Les enseignantes ont sollicité la mairie pour l'achat de matériel de jardinage, et notamment d'un composteur. Elles ont également demandé une journée « ESSONNE-VERTE » sur le temps scolaire, afin que les enfants participent. Un dossier de demande d'attribution d'un vidéoprojecteur numérique va être déposé auprès de la mairie pour la rentrée 2015.